

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 9 février 2026, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 04-2026 et modifiant le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro 30-2024**.

Ledit règlement 04-2026 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 10 février 2026.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 10 février 2026.



Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité le 10 février 2026

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10 février 2026.



Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière